

Communiqué

L'Autorité de régulation porte à la connaissance du public des usagers de l'internet que l'opérateur Algérie Télécom lui a notifié ce jour l'information d'un incident survenu à 15 kilomètres de la côte de Annaba causant la rupture du câble sous marin SEA-ME-WE4, acheminant vers l'Algérie via la fibre optique la bande passante internationale.

Il s'ensuivra des désagréments pour les abonnés Internet d'Algérie Télécom et des abonnés des autres opérateurs auxquels Algérie Télécom fournit la bande passante.

L'opérateur Algérie Télécom a assuré l'autorité de régulation que tout était entrepris d'ores et déjà par lui à l'effet de réparer dans les meilleurs délais le câble endommagé et rétablir du même coup, la connexion interrompue.

L'opérateur a ajouté que la bande passante restante, acheminée via le câble sous-marin Alger-Palma, permettra de pourvoir dans une mesure raisonnable, grâce à son optimisation, au maintien de la continuité du service à laquelle il est tenu en vertu des dispositions de son cahier des charges.

Les désagréments qui pourront être causés aux usagers devraient dès lors être contenus dans une mesure supportable.

L'Autorité de régulation suit avec attention les développements de ce dossier auprès de l'opérateur et tiendra informé le public de ses évolutions s'il y a lieu.